

- Piste cyclable / Cycle path
- Bande cyclable - Chaucidou / Cycle lane
- Double sens cyclable / Contraflow lane
- Aire piétonne, zone de rencontre / Pedestrian area / semi-pedestrian area
- Voie verte / "Green way" cycle route
- Itinéraire de randonnée / Hiking trail
- Véloroute / Cycle touring route
- Voie ferrée / Railway track

- Parking
- Gare voyageurs
- Pôle d'échanges
- Office de tourisme
- Marché
- Jardin remarquable
- Site remarquable
- Magasin de cycles
- Poste
- Piscine
- Médiathèque

**Depuis 2013, les aménagements cyclables du Grand Albigeois ont augmenté de 17%, pour atteindre 106 km en 2018**

- 21,5 km de pistes cyclables
- 31,6 km de bandes cyclables
- 29,5 km de double-sens cyclables
- 8,3 km de Chaucidou (chaussées à voie centrale banalisée)
- 7,4 km de Zone 20
- 7,7 km de voie verte

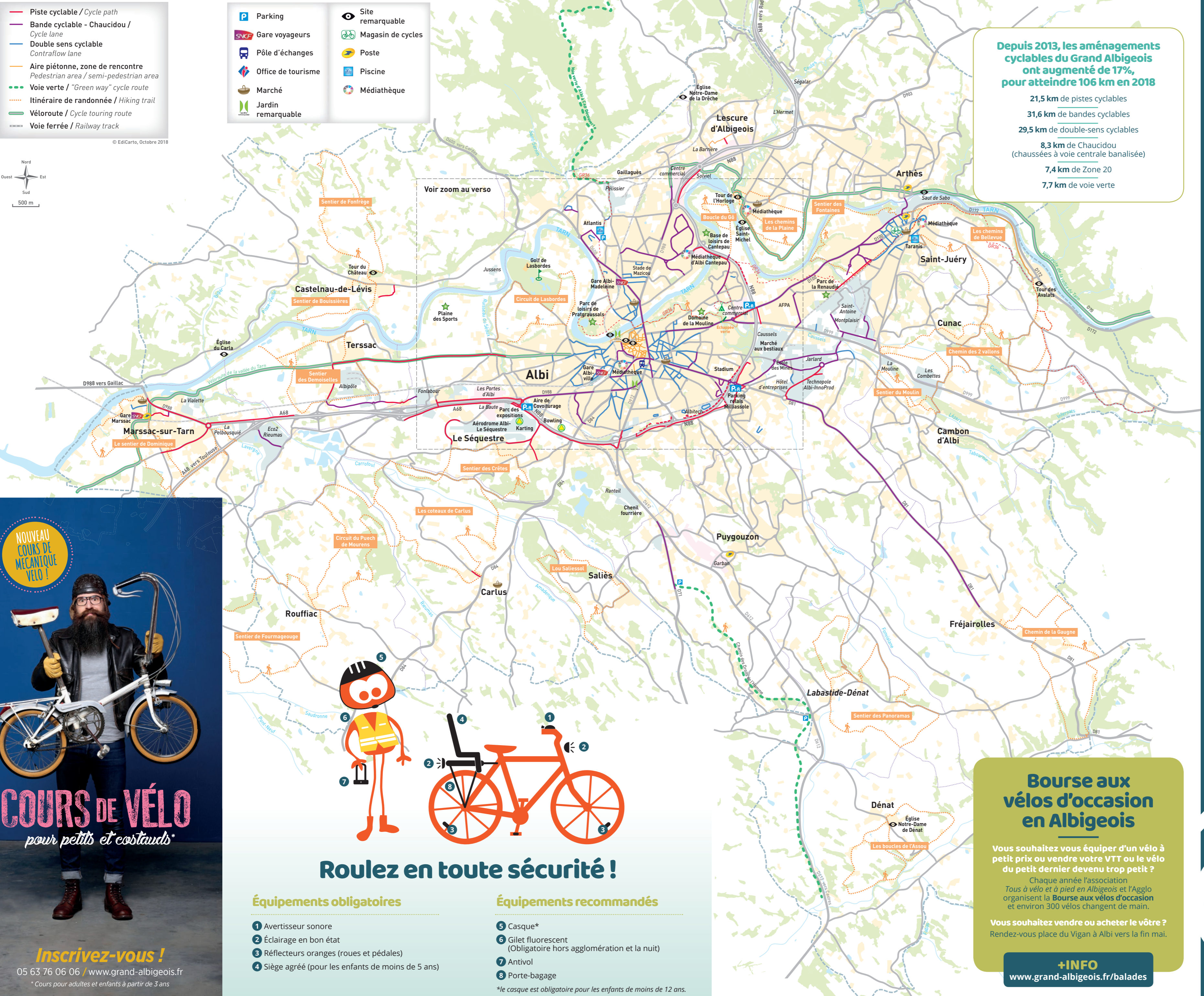
www.grand-albigeois.fr  
Tél. : 05 63 76 06 06  
81009 ALBI CEDEX  
BP 70 304



**+INFO**

Téléchargez les fiches en pdf, les fichiers GPX ou suivez vos déplacements directement sur votre smartphone en vous connectant sur [www.grand-albigeois.fr/balades](http://www.grand-albigeois.fr/balades)

**en Albigeois !**  
les balades de VTT, découvrez Pour les amateurs



**NOUVEAU COURS DE MÉCANIQUE VÉLO !**

**COURS DE VÉLO**  
pour petits et costauds\*

**Inscrivez-vous !**  
05 63 76 06 06 / [www.grand-albigeois.fr](http://www.grand-albigeois.fr)  
\* Cours pour adultes et enfants à partir de 3 ans



**Roulez en toute sécurité !**

- |  |   |
|--|---|
| <p><b>Équipements obligatoires</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 Avertisseur sonore</li> <li>2 Éclairage en bon état</li> <li>3 Réflecteurs oranges (roues et pédales)</li> <li>4 Siège agréé (pour les enfants de moins de 5 ans)</li> </ol> | <p><b>Équipements recommandés</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>5 Casque*</li> <li>6 Gilet fluorescent (Obligatoire hors agglomération et la nuit)</li> <li>7 Antivol</li> <li>8 Porte-bagage</li> </ol> <p><small>*le casque est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans.</small></p> |
|--|---|

**Bourse aux vélos d'occasion en Albigeois**

Vous souhaitez vous équiper d'un vélo à petit prix ou vendre votre VTT ou le vélo du petit dernier devenu trop petit ?

Chaque année l'association *Tous à vélo et à pied en Albigeois* et l'Agglo organisent la **Bourse aux vélos d'occasion** et environ 300 vélos changent de main.

Vous souhaitez vendre ou acheter le vôtre ?  
Rendez-vous place du Vigan à Albi vers la fin mai.

**+INFO**  
[www.grand-albigeois.fr/balades](http://www.grand-albigeois.fr/balades)

**Plan vélo de l'Agglo**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGOIS

# Les règles et les bons réflexes à vélo

## Le cédez-le-passage cycliste aux feux

Symbolisé par un petit panneau triangulaire avec un vélo jaune, cette signalisation permet aux cyclistes de franchir le feu rouge dans la direction indiquée sur le panneau (à droite ou tout droit). Cette mesure facilite la circulation du cycliste et lui évite de mettre le pied à terre.

**Réflexe sécurité :** Ralentissez à l'approche du feu et laissez toujours la priorité aux piétons.

## Le double sens cyclable

Le panneau « sauf vélo » ajouté sous le panneau sens interdit permet aux cyclistes de circuler à contre-sens dans une voie à sens unique. Il est automatiquement présent dans les zones 30 km/h, 20 km/h et les aires piétonnes. Il facilite la circulation en permettant des trajets plus directs. Le cycliste gagne du temps tout en évitant les grands axes.

**Réflexe sécurité :** Ralentissez à l'approche des intersections. Les autres usagers ne s'attendent pas toujours à voir un vélo remonter une voie à sens unique destinée aux voitures.

## Le sas cycliste

Le sas cycliste est un espace réservé aux cyclistes, placé juste avant le feu tricolore. Il est délimité par une ligne en pointillée en amont de laquelle les voitures doivent s'arrêter. Le sas permet au cycliste d'être plus visible et bien placé pour repartir dans de bonnes conditions.

**Réflexe sécurité :** Positionnez-vous bien au milieu du sas pour éviter d'être coincé par une voiture.

## Les véhicules en stationnement

Sur les voies où la vitesse maximale autorisée n'excède pas 50 km/h les cyclistes peuvent s'écarter du bord droit de la chaussée d'une distance nécessaire à leur sécurité (1 m. environ), lorsque des véhicules y sont stationnés.

**Réflexe sécurité :** Ne roulez pas trop près des véhicules en stationnement. Anticipez en étant attentif aux mouvements de personnes dans les véhicules stationnés, aux roues braquées vers la gauche, au déclenchement de clignotant, aux personnes à proximité des voitures stationnées : un piéton peut surgir entre deux voitures.

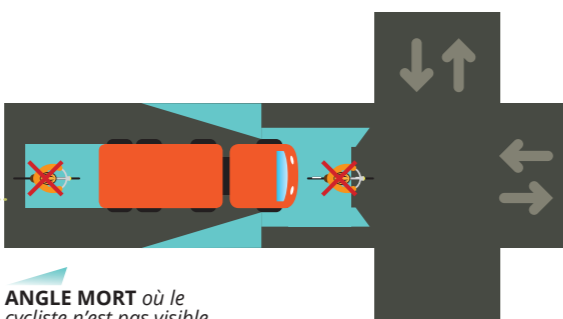
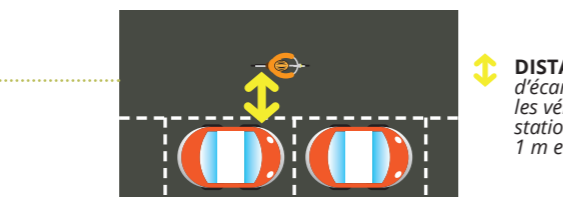
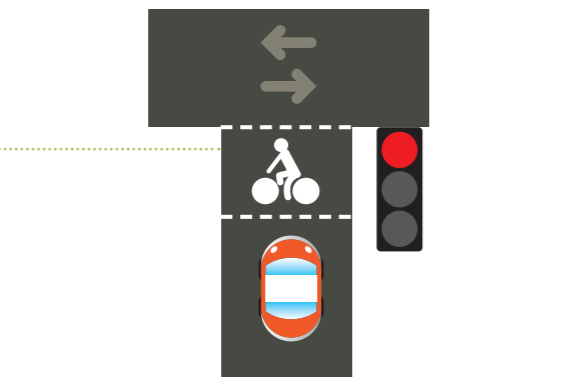
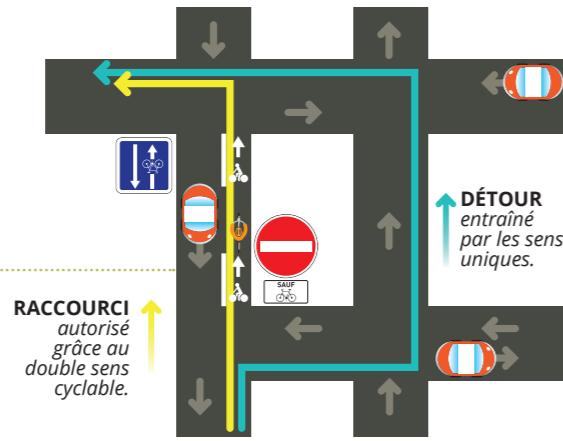
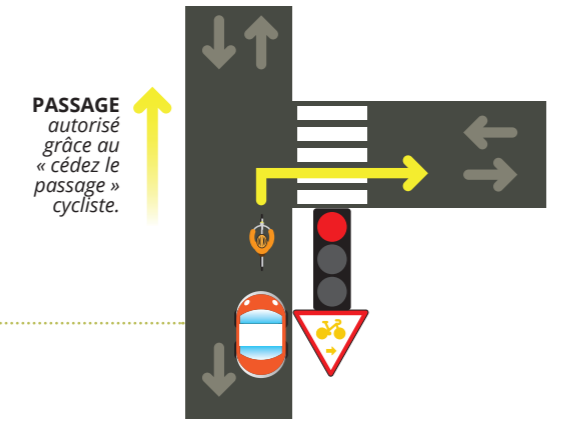
## Les angles morts

L'angle mort d'un rétroviseur définit les espaces autour d'un véhicule qui disparaissent totalement de la vision du conducteur. Dans ces espaces de non visibilité, ou invisibles, le conducteur peut ne pas voir les autres usagers, cyclistes ou piétons, ce qui augmente le risque d'accident.

**Réflexe sécurité :** À l'approche d'une intersection, ne dépassez jamais un véhicule (voiture, camion, bus) par la droite, sauf si vous circulez sur une bande cyclable. Ne vous arrêtez jamais sous les rétroviseurs des camions ou à leur hauteur. Ne cherchez pas à dépasser un camion qui manœuvre, ni par la droite, ni par la gauche.

## Rappel : la circulation des cyclistes est interdite sur les trottoirs !

Seuls les enfants de moins de 8 ans y sont autorisés à la condition de conserver l'allure du pas et de ne pas occasionner de gêne aux piétons.



**Lescure d'Albigeois**

**Les + du réseau**

- Généralisation des doubles sens cyclables
- Zone 20 étendue à tout le centre historique d'Albi
- Expérimentation puis développement des Chaucidou
- Généralisation des Cédez le passage aux feux et des sas vélo

- Parking
- Gare voyageurs
- Pôle d'échanges
- Office de tourisme
- Marché
- Jardin remarquable
- Site remarquable
- Magasin de cycles
- Poste
- Piscine
- Médiathèque
- Piste cyclable / Cycle path
- Bande cyclable - Chaucidou / Cycle lane
- Double sens cyclable / Contraflow lane
- Aire piétonne, zone de rencontre / Pedestrian area / semi-pedestrian area
- Itinéraire de randonnée / Hiking trail
- Vélouroute / Cycle touring route
- Voie ferrée / Railway track